

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET AVELO 2 : DEVELOPPER LE VELO DANS LES TERRITOIRES

Le 03/03/2021

L'ADEME lance l'appel à projets AVELO 2 pour accompagner les territoires à définir et animer leur politique cyclable. Cet appel à projet lancé dans le cadre du programme de Certificats d'économie d'énergie (CEE) AVELO 2 mobilise 25 millions d'euros pour faire du vélo un mode de déplacement du quotidien dans les territoires péri-urbains et peu denses. AVELO2 s'inscrit dans la continuité du programme AVELO lancé en 2019 par l'ADEME qui a permis de soutenir 220 territoires peu et moyennement denses, soit près de 16 millions d'habitants, dans la définition et le déploiement de leur politique cyclable.

Le vélo, un mode de déplacement d'avenir

Le développement du vélo est au cœur des objectifs du Gouvernement avec un objectif de triplement de la part modale pour atteindre 9% de l'ensemble des déplacements réalisés à vélo d'ici 2024¹. A l'horizon 2030, la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) fixe quant à elle, une part modale à 12%.

Le vélo est un mode de déplacement particulièrement efficace puisqu'il contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, à la santé, à l'attractivité des territoires, à la transition écologique et énergétique, à l'accès à la mobilité pour tous ou encore à l'emploi.

C'est également un mode qui possède un potentiel de développement considérable puisque 60 % des trajets domicile-travail de moins de 5km² sont effectués en voiture. Une distance qui peut aisément être parcourue en vélo.

Enfin, dans le cadre de la crise COVID, le vélo, mode de transport individuel et résilient a également su prouver sa pertinence.

¹ En 2019, le vélo représente 2,7 % des déplacements (source <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/comment-les-francais-se-deplacent-ils-en-2019-resultats-de-lenquete-mobilite-des-personnes>)

² Insee, recensement de la population 2017 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5013868#consulter>

Encourager les collectivités et les intercommunalités à se doter de politiques cyclables

Forte de ces constats, de son expérience auprès des collectivités et en adéquation avec sa stratégie Transports et Mobilité, l'ADEME souhaite, via l'appel à projets AVELO 2, soutenir les territoires volontaires pour construire leur politique cyclable et faire du vélo un mode de déplacement du quotidien.

Cet AAP cible les territoires peu denses, les communes multi polarisées et les périphéries des agglomérations car la part modale du vélo dans ces territoires y est en recul. Il s'articule autour de 4 axes pour soutenir :

- Axe 1 : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables
- Axe 2 : l'expérimentation de services vélo
- Axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées
- Axe 4 : le recrutement de chargé.es de mission vélo au sein des territoires

Il s'inscrit dans un objectif de cohérence territoriale dans la continuité de la Loi d'organisation des mobilités (LOM) qui permet aux communautés de communes de devenir autorité organisatrice de la mobilité. Le programme AVELO 2 a vocation à encourager le développement de politiques cyclables cohérentes avec les autres politiques de mobilité et avec les politiques cyclables des autres échelons territoriaux (EPCI voisins, département, région). Il a également pour objectif d'accompagner 400 territoires.

AVELO 2 s'inscrit dans la logique du Plan vélo et mobilités actives lancé par le Gouvernement en 2018. Il est complémentaire du Fond mobilités actives - aménagements cyclables, doté de 350M€ sur 7 ans, puisqu'il permet aux territoires de se doter d'une stratégie mobilité active avant de candidater aux aides de l'Etat pour réaliser des infrastructures.

Calendrier

L'appel à projets est ouvert du 3 mars 2021 au 16 juin 2021.

Un deuxième AAP sera lancé en 2022 pour financer le même type d'actions.

Dépôt des dossiers et cahiers des charges téléchargeables sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210303/avelo22021-14>

Contact : aapavelo2@ademe.fr

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)